

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1436**4 octobre 2002****SOMMAIRE**

A.D.M.A. Business (Association de Marchés d'Affaires), S.à r.l., Luxembourg	68893	JTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	68884
Account Data Europe S.A., Grevenmacher	68925	JTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	68884
Account Data Europe S.A., Grevenmacher	68925	JTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	68884
Achille Immobilière S.A., Contern	68883	Kinvope Holding S.A., Luxembourg	68915
Ardor Investment S.A., Luxembourg	68903	Kontrabau A.G., Luxembourg	68925
Ardor Investment S.A., Luxembourg	68904	Liberty Investment S.A., Luxembourg	68913
Berl-Com, S.A., Luxembourg	68883	Lidivine Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	68884
Burberry Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	68899	Linguisco, S.à r.l., Remerschen	68891
Burberry Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	68901	LM Investments, S.à r.l., Luxembourg	68902
Capital International Global High Yield Fund, Sicav, Luxembourg	68916	LM Investments, S.à r.l., Luxembourg	68903
Capital International Global High Yield Fund, Sicav, Luxembourg	68916	McKesson International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	68905
Carbolux Trading S.A., Luxembourg	68928	Mons S.A., Luxembourg	68914
Chauffage Pit Peeters, S.à r.l., Mondercange	68898	Motorcycle Investment, S.à r.l., Luxembourg	68894
Codework, S.à r.l., Koerich	68914	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxembourg	68882
Conseur S.A., Luxembourg	68883	NTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	68882
Conseur S.A., Luxembourg	68885	NTG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	68882
Crown Premium Equity Technology Ventures, Sicav, Luxembourg	68893	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg	68924
DB Systèmes S.A., Bertrange	68891	Petresco, S.à r.l., Luxembourg	68916
Digen S.A., Luxembourg	68893	Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68891
Epicerie Val Fleuri, S.à r.l., Luxembourg	68883	R.S.M. S.A.H., Luxembourg	68924
Espirito Santo Health & Spa S.A., Luxembourg-Kirchberg	68885	Royal & SunAlliance Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	68917
Georgil, S.à r.l., Belvaux	68891	Royal & SunAlliance Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	68917
Hatton Wood S.A., Luxembourg-Kirchberg	68884	Sage Tankschiffahrt, GmbH, Munsbach	68883
Héraclès S.A., Luxembourg	68895	Sea Power S.A., Luxembourg	68915
Hillsborough Investments, S.à r.l., Luxembourg	68909	Société Luxembourgeoise de Recouvrement S.A., Dalheim	68891
Hillsborough, S.à r.l., Luxembourg	68918	Taura S.A., Luxembourg	68915
Ichor S.A., Luxembourg	68914	Terre d'Images, S.à r.l., Luxembourg	68922
In Globo Consult S.A., Bereldange	68896	Tinkelman S.A., Luxembourg	68917
In Globo Consult S.A., Bereldange	68898	Topi S.A., Luxembourg	68926
In Globo Consult S.A., Bereldange	68898	TST CBX La Défense, S.à r.l., Luxembourg	68885
International Holiday S.A.	68885	United Services S.A., Luxembourg	68914
JB Management S.A., Larochette	68926	Vodafone International 2, S.à r.l., Luxembourg	68924
Joia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68891	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg	68924
		WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	68925

NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 10.405.

—
Auszug aus dem Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates vom 1. Juli 2002

Der Verwaltungsrat beschliesst:

1. Die Geschäftsleitung wird ermächtigt, folgendes US-Commercial Programm (nachfolgend «Programm») aufzulegen und in den Handel zu bringen:

- Emission von Schuldscheinen und anderen Schuldurkunden bis zu einem Gesamtbetrag in Höhe von USD 4 Milliarden gemäss den Bestimmungen des Programmes, die in den Terms and Conditions näher erläutert werden.

2. Die Geschäftsleiter, die nicht dem Verwaltungsrat angehören, werden ermächtigt, im Rahmen dieses Programmes Schuldscheine und andere Schuldurkunden jeweils gemeinsam mit einem Mitglied des Verwaltungsrates zu unterzeichnen.

3. Die Geschäftsleitung wird ermächtigt, weitere Personen mit der Durchführung des Programmes zu beauftragen. Für die Vertretung gegenüber Dritten gelten die allgemeinen Bestimmungen, wie sie in dem jeweils gültigen Unterschriftenverzeichnis der Bank festgelegt sind.

Signatures

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Dr. U. Hohenadel

Sous-directeur

(60661/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

NTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 17.013.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60680/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

NTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 17.013.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60681/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

NTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 17.013.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60685/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

EPICERIE VAL FLEURI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, rue du Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.070.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

(60675/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SAGE TANKSCHIFFFAHRT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 67.203.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

(60676/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ACHILLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern.
R. C. Luxembourg B 78.370.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

(60677/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

BERL-COM, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

(60679/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2002 que:

- Les administrateurs sortants, M. Yves Genin, M. Armand de Wasch, M. Alfons Buekens, M. Yvan Langaskens, M. Carlos Sanchez Reyes, M. Willy Van Rijckeghem, M. Eric de Maerteleire, M. Daniel Stons, M. Paolo Martinello, Mme Lidia Barreiros, ont été ré-élus pour une nouvelle période de trois ans.

M. Vincent Blondel, professeur, domicilié 10A rue d'Orbais, Malèves-Ste-Marie (Belgique) et M. Hervé Jarry, ingénieur, domicilié au 4 square David d'Angers, Ormesson-sur-Marne (France) ont été appelés aux fonctions d'administrateur, également pour une période de trois ans.

Le commissaire aux comptes, M. Marco Ries a été réélu pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60722/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

LIDIVINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60686/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

JTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60687/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

JTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.012.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60688/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

JTG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.012.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60689/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

HATTON WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 40.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60690/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ESPIRITO SANTO HEALTH & SPA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 84.885.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60691/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 33.096.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(60692/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

INTERNATIONAL HOLIDAY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.061.

La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à.r.l, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C. n° 75 908 et la société INTERNATIONAL HOLIDAYS S.A., R.C. B n° 45.061, a été dénoncée avec effet au 31 juillet 2002.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l., e.l.

Luxembourg, 31 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60718/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

TST CBX LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighteenth day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed. there appeared:

There appeared:

TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware and having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, U.S.A.,

here represented by Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on July 15, 2002, here substituted by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, undersigned.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of TST CBX LA DEFENSE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of A member(s) and B member(s), who need not necessarily be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time.

The company will be bound in all circumstances by the individual signature of any A member(s) or by the joint signature of one A member and one B member of the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2002.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
2. The following persons are appointed A members of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael Spies, property director, residing at 66, Redcliffe Road, SW10 9MQ, London, United Kingdom,
- Mr. Mark Kingston, legal counsel, residing at Millbank Tower, 21-24, Millbank, SW1P 4QP, London, United Kingdom,
- Mr. Andrew Nathan, director, residing at 78, Brewster Toad Scarsdale NY 10583, United States of America,
- Mr. Paul Galiano, director, residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America,
- Mr. Gary Roth, director, residing at 101, West End Avenue 15N, NY 10023, United States of America,

The following entity is appointed B member of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a company having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit juillet,

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C. une limited liability company constituée et régie selon les lois du Delaware et ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, U.S.A.,

ici représentée par Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 15 juillet 2002, substitué aux présentes par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, soussigné.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet-Durée-Dénomination-Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de TST CBX LA DEFENSE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de membre(s) A et de membre(s) B qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des membres A ou par la signature conjointe d'un membre A et d'un membre B du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art.18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., préqualifiée, Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres A du conseil de gérance pour une période indéterminée
 - M. Michael Spies, directeur de sociétés, demeurant au 66, Redcliffe Road, SW10 9MQ, Londres, Royaume-Uni,
 - M. Mark Kingston, conseiller juridique, demeurant à Millbank Tower, 2124 Millbank, SXIP AQP, Londres, Royaume-Uni,
 - M. Andrew Nathan, administrateur de sociétés, demeurant au 78, Brewster Road, Scarsdale, NY 10583, Etats-Unis d'Amérique,
 - M. Paul Galiano, administrateur de sociétés, demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, N7 07751, Etats-Unis d'Amérique,
 - M. Gary Roth, administrateur de sociétés, demeurant au 101, West End Avenue 15N, NY 10023, Etats-Unis d'Amérique.

La société suivante est nommée membre B du conseil de gérance pour une période indéterminée

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 19, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2002.

J. Elvinger.

(60753/211/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 16, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.375.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 6 août 2002, vol. 139, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(60719/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

DB SYSTEMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.716.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 6 août 2002, vol. 139, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(60720/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

LINGUISCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 31, Waïstrooss.
R. C. Luxembourg B 76.422.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 6 août 2002, vol. 139, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(60721/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

GEORGIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 4, rue de France.
R. C. Luxembourg B 12.530.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002, vol. 324, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002. Signature.
(60723/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5681 Dalheim, 1D, Wasserklapp.
R. C. Luxembourg B 17.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg.
(60724/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

JOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

STATUTS

L'an deux mille deux, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Myriam D'Amato, employée privée, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 34, rue Victor Hugo.

2.- Madame Josiane Weyland, employée privée, demeurant à L-4552 Niederborn, rue de l'Eglise, 25

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: JOIA, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la vente de textiles, de chaussures et d'accessoires de ces branches.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante Euros.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Myriam D'Amaro, prénommée, cinquante et une parts sociales	51
Madame Josiane Weyland, prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, les comparants, seuls associés de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérant technique de la société:

Madame Josiane Weyland, employée privée, demeurant à L-4552 Niederborn, rue de l'Eglise,

II.- Est nommée gérant administratif de la société:

Madame Myriam D'Amaro, employée privée, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 34, rue Victor Hugo.

III.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à: L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. D'Amaro, J. Weyland, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2002, vol. 8801, fol. 50, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour explédiction conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002.

F. Kessler.

(60734/219/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

DIGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 53.232.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002. FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg.
(60725/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

A.D.M.A. BUSINESS (ASSOCIATION DE MARCHES D'AFFAIRES), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.
R. C. Luxembourg B 83.980.

L'an deux mille deux, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Maurice Terenzi, gérant, demeurant à L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée A.D.M.A. BUSINESS (ASSOCIATION DE MARCHÉS D'AFFAIRES), (R.C.S. Luxembourg section numéro 83.980 avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 février 2002.

- Que le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} juillet 2002, de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Burmerange.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du ses notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Terenzi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2002, vol. 519, fol. 73, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2002.

J. Seckler.

(60728/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

**CROWN PREMIUM EQUITY TECHNOLOGY VENTURES,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.204.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(60828/007/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

MOTORCYCLE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 57.305.

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth July.
Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, «société en commandite par actions», having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, by virtue of a proxy, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state:

1. That DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, prenamed, is the sole partner of MOTORCYCLE INVESTMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RC Luxembourg B 57.305, incorporated by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on December 10, 1996, published in the Mémorial C, Number 117 of March 12, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on December 21, 2001, published in the Mémorial C, Number 642 of April 25, 2002.

2. That the capital of the company is fixed at 12,395.- Euros (twelve thousand three hundred and ninety-five Euros) divided into five hundred (500) parts of 24.79 Euros (twenty-four Euros and seventy-nine cents) each.

3. After this had been set forth, the above named partner, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole partner decides to dissolve and to put MOTORCYCLE INVESTMENT, S.à r.l. into liquidation.

Second resolution

The sole partner resolves to fix the number of liquidators at one and to appoint Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg as liquidator of the company.

Third resolution

The sole partner resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the sole partner in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- he may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. Que DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, préqualifiée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MOTORCYCLE INVESTMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.305, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 117 du 12 mars 1997. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 642 du 25 avril 2002.

2. Que le capital social de la Société est fixé à 12.395,- Euros (douze mille trois cent quatre-vingt quinze Euros) représenté par cinq cents (500) parts sociales de 24,73 Euros (vingt-quatre Euros et soixante-treize cents) chacune.

3. Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution et la liquidation de MOTORCYCLE INVESTMENT, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Me Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'associé unique dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il déterminera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2002, vol. 880, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2002.

F. Kessler.

(60733/219/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

HERACLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.945.

L'an deux mille deux, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERACLES S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.945), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1056 du 23 novembre 2001, ayant un capital social fixé à quarante-six mille euros (EUR 46.000,-).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandre Auge, employée privée, demeurant à Fameck (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du régime actuel de signature.

2.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner au dernier alinéa de l'article sept (7) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 7. dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, S. Auge, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2002, vol. 519, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2002.

J. Seckler.

(60729/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

IN GLOBO CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7274 Bereldange, 7-9, rue du 10 Octobre.

H. R. Luxemburg B 88.033.

Im Jahre zweitausendundzwei, den sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit Amtwohnsitz zu Echternach (Großherzogtum Luxemburg).

Haben sich die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der anonymen Aktiengesellschaft IN GLOBO CONSULT S.A., mit Sitz in L-7274 Bereldange, 7-9, rue du 10 Octobre, zusammgefunden;

die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck mit Amtssitz in Echternach, am 11. Juli 2002, im Begriff der Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000,- (einunddreißigtausend) Euro eingeteilt in 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 10,- (zehn) Euro pro Aktie, gegründet und eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg unter der Nummer B 88.033.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Dieter Grozinger de Rosnay, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmte zur Schriftführerin Frau Christine Schmitt, Privatbeamtin, wohnhaft in Metz (Frankreich).

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Julio Stupia, Jurist, wohnhaft in Rombas (Frankreich).

Nachdem der Vorsitz bestimmt wurde, ersucht der Vorsitzende den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung setzt sich aus folgenden Punkten zusammen:

1) Einfügen eines neuen zusätzlichen Absatzes 2 in Artikel 3 der Satzung wie folgt:

«Das Unternehmen wird seine beratende Ingenieurtätigkeit (ingénieur-conseil) im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Dezember 1989 und der Großherzoglichen Verordnung vom 17. Juni 1992 welche die Berufsregeln der Architekten und Ingenieure festlegen, ausüben.»

Abänderung, Neufassung des Artikels 3 alter Absatz 2 der Satzung wie folgt: «Die Gesellschaft kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben, vorausgesetzt dass dieses Unternehmen den gleichen Gesellschaftszweck der beratenden Ingenieurtätigkeit (activité d'ingénieur-conseil) hat.»

Neufassung des Artikels 3 wie folgt:

«**Art. 3.** Gegenstand des Unternehmens ist die Beratung und der technische Beistand bei Bauprojekten jedweder Art. Folgende Ingenieurleistungen werden unter anderem angeboten: Technische Gebäudeausrüstung (Haustechnik), Tragwerksplanung (Statik), Sicherheitskoordination auf mobilen Baustellen nach den gesetzlichen Bestimmungen, Commodo/Incommodo Anträge und Verfahren nach den gesetzlichen Bestimmungen, Projektmanagement. Dazu gehören Untersuchungen, technische Gutachten, Entwürfe, Studien, Überwachungsarbeiten, Koordinierungstätigkeiten und alle sonstigen Dienstleistungen im Bereich der Durchführung, der Nutzung und der Instandhaltung der Projekte im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland. Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Aktivität ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, durchführen.

Das Unternehmen wird seine beratende Ingenieurtätigkeit (ingénieur-conseil) im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Dezember 1989 und der Großherzoglichen Verordnung vom 17. Juni 1992 welche die Berufsregeln der Architekten und Ingenieure festlegen, ausüben.

Die Gesellschaft kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben, vorausgesetzt dass dieses Unternehmen den gleichen Gesellschaftszweck der beratenden Ingenieurtätigkeit (activité d'ingénieur-conseil) hat.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Unterstützung jeder Art erteilen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Patente, Markenschutzrechte und alle sonstigen gewerblichen Schutzrechte, einschließlich geistige Eigentumsrechte, halten und verwerten.

Sie kann sich mit anderen Unternehmen zu Arbeits- und Interessengemeinschaften zusammenschließen.

2) Abänderung des Artikels 6 Absatz 1 der Satzung wie folgt: «Die Aktien lauten auf den Namen des Aktionärs.»

Löschung des Teilsatzes in fine des Artikels 6 Absatz 3 wie folgt: «... oder die Umwandlung der Aktien in Inhaberpapiere enthält.» Änderung des Artikels 6 Absätze 3 Satz 1 wie folgt: «Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Aktieneigentümer pro Aktie an.»

Neufassung des Artikels 6 Absatz 1, 2 und 3 Satz 1 wie folgt:

«**Art. 6.** Die Aktien lauten auf den Namen des Aktionärs.

Jede einzelne Aktie entspricht einer Stimme.

Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Register über die Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung jedes Aktionärs unter Angabe der Zahl seiner Aktien oder Teilzertifikate, die Angabe der geleisteten Zahlungen, und die Übertragungen mit ihren Daten enthält.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Aktieneigentümer pro Aktie an.»

3) Ernennung anstelle von Herrn Lothar Diederich, ingénieur diplômé (FH), wohnhaft in D-54597 Feuerscheid, 1, Mühlenweg, eines neuen Verwaltungsrates. Bestätigung der Ernennung eines geschäftsführenden Verwaltungsrates.

II.) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, welche diese besitzen gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und als richtig befunden wurden. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurden, dem gegenwärtigen Protokoll mit der Vollmacht beigefügt um zusammen registriert zu werden.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden überprüft und gutgeheißen hat, anerkannt, dass sie rechtmäßig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung gemäss Artikel 14 und 15 der Satzung und angesichts der Anwesenheit bzw. der Vertretung aller Aktionäre, welche das gesamte Kapital vertreten, entscheiden kann. Nach Beratung wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die entsprechende Abänderung und Neufassung des Artikels 3 der Satzung, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Gegenstand des Unternehmens ist die Beratung und der technische Beistand bei Bauprojekten jedweder Art. Folgende Ingenieurleistungen werden unter anderem angeboten: Technische Gebäudeausrüstung (Haustechnik), Tragwerksplanung (Statik), Sicherheitskoordination auf mobilen Baustellen nach den gesetzlichen Bestimmungen, Commodo/Incommodo Anträge und Verfahren nach den gesetzlichen Bestimmungen, Projektmanagement. Dazu gehören Untersuchungen, technische Gutachten, Entwürfe, Studien, Überwachungsarbeiten, Koordinierungstätigkeiten und alle sonstigen Dienstleistungen im Bereich der Durchführung, der Nutzung und der Instandhaltung der Projekte im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland. Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Aktivität ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, durchführen.

Das Unternehmen wird ihre beratende Ingenieur-tätigkeit (ingénieur-conseil) im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Dezember 1989 und der Großherzoglichen Verordnung vom 17. Juni 1992, welche die Berufsregeln der Architekten und Ingenieure festlegen, ausüben.

Die Gesellschaft kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben, vorausgesetzt dass dieses Unternehmen den gleichen Gesellschaftszweck der beratenden Ingenieur-tätigkeit (activité d'ingénieur-conseil) hat.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Unterstützung jeder Art erteilen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Patente, Markenschutzrechte und alle sonstigen gewerblichen Schutzrechte, einschließlich geistige Eigentumsrechte, halten und verwerten.

Sie kann sich mit anderen Unternehmen zu Arbeits- und Interessengemeinschaften zusammenschließen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die entsprechende Abänderung des Artikels 6 Absätze 1 und 2 sowie die Löschung des Absatzes 3 Satz 1 in fine der Satzung, um diese Absätze wie folgt neu zu fassen und folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen des Aktionärs.

Jede einzelne Aktie entspricht einer Stimme.

Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Register über die Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung jedes Aktionärs unter Angabe der Zahl seiner Aktien oder Teilzertifikate, die Angabe der geleisteten Zahlungen, und die Übertragungen mit ihren Daten enthält.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Aktieneigentümer pro Aktie an.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Ernennung zum neuen Verwaltungsrat anstelle von Herrn Lothar Diederich, ingénieur diplômé (FH), wohnhaft in D-54597 Feuerscheid, 1, Mühlenweg, von Herrn Carlo Kintgen, ingénieur diplômé, wohnhaft in L-7270 Helmsange, 4 rue du Général Patton.

Der Verwaltungsrat von drei Mitgliedern setzt sich nunmehr zusammen aus:

1. Herr Carlo Kintgen, ingénieur diplômé, wohnhaft in L-7270 Helmsange, 4, rue du Général Patton,
2. Herr Jean Larbière, administrateur, wohnhaft in L-7553 Mersch, rue J.B.Neuens, L-7553 Mersch,
3. Frau Viviane Larbière, puéricultrice, wohnhaft in L-7270 Helmsange, 4, rue du Général Patton.

Die Generalversammlung bestätigt die Ernennung zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied gemäss Artikel 11 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie der Bevollmächtigung der Hauptversammlung vom 11. Juli 2002, von Herrn Carlo Kintgen, ingénieur diplômé, wohnhaft in L-7270 Helmsange, 4, rue du Général Patton.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die außerordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Grozinger De Rosnay, C. Schmitt, J. Stuppia, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2002, vol. 354, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. August 2002.

H. Beck.

(60737/201/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

IN GLOBO CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7274 Bereldange, 7-9, rue du 10 Octobre.

H. R. Luxemburg B 88.033.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 26. Juli 2002

Während seiner Sitzung vom 26. Juli 2002, hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

«Gemäss Artikel 11 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie der Bevollmächtigung der Hauptversammlung vom ... 2002, wird als neues geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Lothar Diederich, ingénieur diplômé (FH) ernannt:

- Herr Carlo Kintgen, ingénieur diplômé, mit Wohnsitz in L-7270 Helmsange, 4, rue du Général Patton, welcher unter seiner alleinigen Unterschrift alle täglichen Verwaltungshandlungen in seinem Tätigkeitsbereich vornehmen kann und die Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung allein vertreten kann.

Anwesend: Herr Jean Larbière, Frau Viviane Larbière, Herr Carlo Kintgen.

J. Larbière, C. Kintgen, V. Larbière.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} août 2002, vol. 135, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): D. Speller.

(60738/201/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

IN GLOBO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7274 Bereldange, 7-9, rue du 10 Octobre.

R. C. Luxemburg B 88.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2002.

H. Beck.

(60739/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CHAUFFAGE PIT PEETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3911 Mondercange, 1, rue de la Colline.

R. C. Luxemburg B 11.321.

Monsieur Henri Konz démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur, responsable de la gestion technique de l'entreprise.

Rodange, le 1^{er} août 2002.

H. Konz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2002, vol. 324, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(60779/207/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 5.231.000 EUR.**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.783.

In the year two thousand two, on the twelfth day of the month of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue,

hereby represented by Mr Eric Isaac, Manager of GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., residing in Luxembourg.

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of March 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 617, on August 30, 2000, and entered in the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 75.783, the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on November 16, 2001, published in the Mémorial C, n° 499 on March 29, 2002.

The appearing party, represented by its manager as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of ten million ninety thousand seven hundred (10,090,700) EUR so as to raise it from its present amount of five million two hundred thirty-one thousand (5,231,000) EUR to fifteen million three hundred twenty-one thousand seven hundred (15,321,700) EUR.

2. To issue one hundred thousand nine hundred seven (100,907) new shares with a par value of one hundred (100) EUR per share and a total share premium of thirty-five million seven hundred ninety-two thousand three hundred three (35,792,303) EUR, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares by GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, and to accept payment in full for each such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

4. To amend article 6 of the articles of association.

5. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of ten million ninety thousand seven hundred (10,090,700) EUR so as to raise it from its present amount of five million two hundred thirty-one thousand (5,231,000) EUR to fifteen million three hundred twenty-one thousand-seven hundred (15,321,700) EUR.

Second resolution

The single shareholder resolves to issue one hundred thousand nine hundred seven (100,907) new shares with a par value of one hundred (100) EUR per share and a total share premium of thirty-five million seven hundred ninety-two thousand three hundred three (35,792,303) EUR, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon, now appears Mr Eric Isaac, prenamed, acting in his capacity as manager of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, for one hundred thousand nine hundred seven (100,907) new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-five million seven hundred ninety-two thousand three hundred three (35,792,303) EUR and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of all the assets and all the liabilities of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed.

The person appearing further states that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to the Company of all the assets and liabilities of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., the existing shareholders of the various companies the shares of which are contributed having waived their preemption rights to the extent necessary to this contribution in kind.

Proof of the ownership by GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., of all the contributed assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified copy of the interim financial statements as at 12 July 2002 of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., which shall remain attached to the present deed. In addition to the items appearing in the pro forma balance sheet, all assets and liabilities of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Finally, the person appearing declares that the managers of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., will accomplish all formalities concerning the transfer to the Company of all the assets and liabilities of GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Thereupon, the single shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred thousand nine hundred seven (100,907) new shares to GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the two shareholders resolve to amend article 6, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

«Art. 6. Capital (first paragraph).

The corporate capital is fixed at fifteen million three hundred twenty-one thousand seven hundred (15,321,700) EUR represented by one hundred fifty-three thousand two hundred seventeen (153,217) shares, with a par value of one hundred (100) EUR each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand and five hundred euros.

Insofar as the contribution by GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a company with registered office in the European Union, consists in a contribution of all its assets and liabilities to the Company, the Company applies for a capital duty exemption in conformity with article 4-1 of the law of 29 December 1971 as amended.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary, the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue,

représentée aux fins des présentes par M. Eric Isaac, Gérant de GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 617 du 30 août 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.783, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 499 en date du 29 mars 2002.

Le comparant, représenté par son gérant comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions quatre-vingt-dix mille sept cents (10.090.700) EUR afin de le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) EUR à un montant de quinze millions trois cent vingt et un mille sept cents (15.321.700) EUR.

2. Emettre cent mille neuf cent sept (100.907) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de cent (100) EUR par part sociale et une prime d'émission totale de trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent trois (35.792.303) EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit au dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant sur la proposition d'augmentation de capital.

3. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvelles par GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue et accepter l'entière libération pour chacune de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature se composant de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

4. Modifier l'article 6 des statuts de la société.

5. Divers.

requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions quatre-vingt-dix mille sept cents (10.090.700) EUR afin de le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent trente et un mille (5.231.000) EUR à un montant de quinze millions trois cent vingt et un mille sept cents (15.321.700) EUR.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre cent mille neuf cent sept (100.907) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de cent (100) EUR par part sociale et une prime d'émission totale de trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent trois (35.792.303) EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux dividendes à partir du jour de l'adoption des présentes résolutions.

Souscription et libération

Ensuite comparait M. Eric Isaac, précité, agissant en sa qualité de gérant dûment autorisé de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., précitée.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., précitée, cent mille neuf cent sept (100.907) actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total de trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent trois (35.792.303) EUR et de libérer intégralement chacune de ces actions par un apport en nature se composant de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., précitée.

Le comparant déclare en outre que les biens en nature apportés sont libres de tout gage ou autre privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transférabilité à la Société de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., les actionnaires existants des différentes sociétés ayant renoncé à l'exercice de leur droit de souscription préférentiel concernant les actions qui seront apportées afin de permettre cet apport en nature.

La preuve de la propriété par la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., de l'ensemble du patrimoine actif et passif à apporter fut communiquée au notaire instrumentaire par une copie certifiée des états financier intérimaires de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., en date du 12 juillet 2002, qui resteront annexés au présent acte. En plus des éléments présentés dans le bilan pro forma, tous les actifs et passifs seront apportés par GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., avec tous les droits, obligations et engagements connus ou non, qui peuvent ou pourraient y être attachés, de n'importe quelle manière que ce soit.

Finalement, le comparant déclare que les gérants de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., assureront l'ensemble des formalités relativement au transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., à la Société.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent mille neuf cent sept (100.907) parts sociales nouvelles à la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Capital (1^{er} alinéa).

Le capital social est fixé à quinze millions trois cent vingt et un mille sept cents (15.321.700) EUR, représenté par cent cinquante-trois mille deux cent dix-sept (153.217) actions d'une valeur nominale de cent euros (100) EUR.»

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à sept mille cinq cents euros.

Dans la mesure où l'apport de GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société avec siège social dans l'Union Européenne, consiste en un apport de la totalité de son patrimoine à la Société, la Société demande l'application de l'exonération de droit d'apport en conformité avec l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

J. Elvinger.

(60741/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 5.231.000 EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.783.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002. (60742/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.911.

RECTIFICATIF

In the year two thousand two, on the twelfth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium,

acting for and on behalf of the shareholders of LM INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 63.911, incorporated by deed dated on March 25, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 471 of June 29, 1998.

By virtue of the proxies annexed at the deed enacted by the undersigned notary on December 28, 2001 in accordance with the attendance list which a copy will remain here annexed.

The appearing requests the notary to act what follows:

by deed enacted on December 28, 2001, the prenamed LM INVESTMENTS, has converted the corporate capital of CHF 31,500,000,- into Euros at the rate of CHF 1.- = EUR 0.67545.

It results of later verifications that a material error occurred in the calculation of the converted capital on basis of this rate.

Actually, the converted share capital amounts to EUR 21,276,675.- (twenty-one million two hundred seventy-six thousand six hundred and seventy-five euros) in place of EUR 21,356,055 (twenty-one million three hundred fifty-six thousand and fifty-five euros), as wrongly calculated.

Consequently, the shareholders and the Company decide to bring, with effect at December 2001, the share capital at EUR 21,276,675.- (twenty-one million two hundred seventy-six thousand six hundred and seventy-five euros).

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is decided to amend the Article five of the Articles of Association to read as follows, with retroactive effect at November 19, 2001.

«**Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 21,276,675.- (twenty-one million two hundred seventy-six thousand six hundred and seventy-five euros), represented by 787,500 (seven hundred eighty-seven thousand and five hundred) shares without par value.»

Pro fisco

Such rectification will not affect the tax duty calculation done by the Luxembourg Tax Officer on January 4, 2002, Vol. 133S, fol. 37, case 4.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique,

agissant pour et au nom des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise LM INVESTMENTS, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 63.911, constituée suivant acte reçu le 25 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 29 juin 1998;

en vertu des procurations annexées à l'acte du ministère du notaire soussigné en date du 28 décembre 2001, conformément à la liste de présence dont une copie restera ci-annexée.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 28 décembre 2001, la société LM INVESTMENTS prédésignée a converti son capital social de CHF 31.500.000,- en Euro au taux de CHF 1,- = EUR 0,67545.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le calcul du capital converti sur base de ce taux de change.

En réalité, le capital converti s'élève à EUR 21.276.675,- (vingt et un millions deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze euros) au lieu de EUR 21.356.055,- (vingt et un millions trois cent cinquante-six mille cinquante-cinq euros), comme erronément calculé.

En conséquence, les associés décident de ramener avec effet à la date du 28 décembre 2001 le capital de la société à EUR 21.276.675,- (vingt et un millions deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze euros).

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, il est décidé de modifier avec effet rétroactif au 28 décembre 2001 l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 21.276.675,- (vingt et un millions deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze euros), représenté par 787.500 (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pro fisco

Cette rectification n'entraîne aucune modification du montant du droit calculé par le Receveur de l'Enregistrement le 4 janvier 2002, vol. 133S, fol. 37, case 4.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2002.

J. Elvinger.

(60745/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.911.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002. (60746/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ARDOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 80.570.

L'an deux mille deux, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARDOR INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 80.570,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 772, du 18 septembre 2001,

modifiée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 361 du 06 mars 2002

La séance est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Monsieur Alain Duménil, dirigeant d'entreprises, demeurant à Genève.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice Bonischo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean Marie Poos, licencié en sciences économiques, demeurant à Bettange-sur-Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de EUR 141.482.000,- (cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-deux mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 141.513.000,- (cent quarante et un millions cinq cent treize mille Euros), par la création de 14.148.200 (quatorze millions cent quarante-huit mille deux cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par apport en nature de 23.580.346 (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six) actions de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT S.A.;

b) Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Alain Duménil;

c) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 141.482.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent quarante et un millions cinq cent treize mille Euros (EUR 141.513.000,-), par la création de quatorze millions cent quarante-huit mille deux cents (14.148.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte:

Monsieur Alain Duménil, dirigeant d'entreprises, demeurant à CH-1207 Genève, 64 Quai Gustave Ador, lequel comparant déclare souscrire les quatorze millions cent quarante-huit mille deux cents (14.148.200) actions nouvellement émises et les libérer en apportant à la société vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six (23.580.346) actions

de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT S.A., avec son siège à F-75002 Paris, 23, boulevard de la Poissonnière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Paris, sous le numéro B 735 620 205. (1991 B 07459)

à la valeur d'apport de cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt deux-mille Euros (EUR 141.482.000,-).

Les titres susmentionnés sont à la disposition de la société ainsi que cela résulte de deux certificats annexés.

Ces actions sont et demeurent nanties en faveur de HSBC BANK FRANCE SA et du CREDIT AGRICOLE INDO-SUEZ LUXEMBOURG selon les conditions décrites dans le rapport du réviseur ci-après mentionné.

Les mêmes titres font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises la FIDUCIAIRE CONTINENTALE, avec siège social à Luxembourg, 16, Allée Marconi, établi conformément aux articles 32-4, 32-1 (5) et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 141.482.000,00.»

L'augmentation de capital est réalisée moyennant l'apport de 70,08 % d'actions d'une société domiciliée dans un Etat de l'Union Economique Européenne. Il s'en suit que cet apport n'est pas soumis au droit d'apport en application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 tel que modifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5 - 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à cent quarante et un millions cinq cent treize mille Euros (EUR 141.513.000,-), représenté par quatorze millions cent cinquante et un mille trois cents (14.151.300) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille trois cent euros (EUR 6.300,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Poos, F. Bonischo, A. Duménil, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2002, vol. 880, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2002.

F. Kessler.

(60735/219/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ARDOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 80.570.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 7 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2002.

F. Kessler.

(60736/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand two, on the ninth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda,
here represented by Mr Patrick Van Hees, juriste, residing at Messancy, Belgium,
by virtue of a proxy given on July 8th, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- USD represented by 500 shares with a par value of 25.- USD each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of March 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

All the shares have been fully paid in cash by McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, so that the amount of USD 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand two hundred forty euros and fifty cents. The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand two hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers.

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg
- Mr Nicholas A. Loiacono, company director, One Post Street, San Francisco, CA 94104
- Mr William Howard Brennan, accountant, One Post Street, San Francisco, CA 94104
- Mr Leonard Patterson, attorney, One Post Street, San Francisco, CA 94104

The managers are appointed for an unlimited period.

2) The address of the corporation is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration générale datée du 8 juillet 2002, agissant en sa qualité de mandataire.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qu'elle jugera nécessaire à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à USD 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de USD 25,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société pourra racheter ses propres parts.

Si le prix de rachat dépasse pourtant la valeur nominale des actions à racheter, le rachat pourra seulement être décidé sous condition que la société dispose de réserves distribuables suffisantes pour couvrir l'excédent du prix de rachat.

La décision des actionnaires de racheter les parts propres à la société nécessite un vote unanime (100%) des associés réunis en assemblée générale extraordinaire, représentant la totalité du capital et entraînera une réduction du capital pour annulation des actions rachetées.

Art. 7. Nonobstant les dispositions de l'art. 6) le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12) aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toute personne prenant part à la réunion d'entendre les autres participants. Toute participation à une conférence téléphonique à l'initiative et présidée par un gérant résidant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion et la réunion ainsi tenue est considérée comme tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement débattre et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par voie circulaire par tous les gérants seront valablement prises et engageront la société de la même manière que si la réunion avait dûment été convoquée et tenue par le conseil de gérance. Les signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et doivent être mises en évidence par lettre, fax ou telex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (suivant le cas échéant) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les décisions des associés peuvent, à la place d'être prises lors d'une réunion des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir un projet explicite des décisions à prendre et devra voter par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 mars 2003.

Art. 16. Chaque année à la clôture de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous les conditions suivantes:

Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance.

Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés ou affectés à une réserve spéciale.

La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le seul associé ou par assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est fait une fois que la société a obtenu la garantie que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Paiement

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille deux cent quarante euros et cinquante cents.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par un conseil de gérance se composant de 4 gérants qui sont les suivants .

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg

- M. Nicholas A. Loiacono, directeur de société, One Post Street, San Francisco, CA 94104

- M. William Howard Brennan, comptable, One Post Street, San Francisco, CA 94104

- M. Leonard Patterson, avocat, One Post Street, San Francisco, CA 94104

Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 51, case 2. – Reçu 125,88 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

J. Elvinger.

(60760/211/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTES

In the year two thousand two, on the eighteenth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

SHEFFIELD INSULATIONS GROUP PLC, having its registered office at Hillsborough Works, Langsett Road, Sheffield S6 2LW, United Kingdom,

here represented by Mr Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique,

by virtue of a proxy given on July 18th, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the («Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as

amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers mandatory divided into two categories of managers respectively denominated, «Category A Manager» and «Category B Manager». The managers of both categories need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a «Category A Manager» and a «Category B Manager».

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members of each two categories of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2003.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Sheffield Insulations Group Plc and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand two hundred euros.

Resolutions of the shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
 - Mr Christopher John Davies, Managing Director, residing at Hillsborough Works, Sheffield S6 2LW, United Kingdom, «Category A Manager»;
 - Mr Volker Feist, Financial Director, residing at Thierhaupten, Hochweg 15, Germany, «Category A Manager»;
 - Mr Victor Elvinger, Attorney at Law, residing at 31, route d'Eich, L-1461 Luxembourg, «Category B Manager»;
 The duration of their mandate is unlimited.
- 2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

SHEFFIELD INSULATIONS GROUP PLC, ayant son siège à Hillsborough Works, Langsett Road, Sheffield S6 2LW, United Kingdom,

ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique,

en vertu d'une procuration donnée en juillet 2002,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance obligatoirement composé de deux catégories de gérants respectivement dénommés «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B». Les gérants des deux catégories ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, et en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires dans les limites fixés par les dispositions légales en vigueur.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un «Gérant de catégorie A» et d'un «Gérant de catégorie B». Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des membres de chacune des deux catégories de gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus

de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par versement en espèces par SHEFFIELD INSULATIONS GROUP PLC, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décision des Associés

1) La Société est administrée par:

Mr Christopher John Davies, Administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Hillsborough Works, Sheffield S6 2LW, Royaume Uni, «Category A Manager»;

- Mr Volker Feist, Directeur Financier, demeurant à Thierhaupten, Hochweg 15, Allemagne, «Category A Manager»

- Monsieur Victor Elvinger, Avocat, demeurant au 31, route d'Eich, L-1461 Luxembourg, «Gérant de catégorie B»;

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 57, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2002.

J. Elvinger.

(60758/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

LIBERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 85.715.

Le bilan abrégé au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(60821/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ICHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.553.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.
(60740/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CODEWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 41.805.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 8 juillet 2002, vol. 138, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(60782/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

UNITED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 24.423.

constituée par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 11 juin 1986 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de 1986, page 11.355.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 juin 2002 que:
Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au Registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 2 août 2002.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60801/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

MONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.208.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2002

- La démission du commissaire aux comptes ELPERS & CO. Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat au 15 juillet 2002.

- L'assemblée élit au poste du nouveau commissaire aux comptes BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Ce mandat pendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60808/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

KINVOPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 27.385.

constituée par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 1^{er} février 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 108 du 25 avril 1988.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juin 2002 que:

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au Registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 2 août 2002.

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60802/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

TAURA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxemburg, 121, rue de la Faiencerie.
H. R. Luxemburg B 34.695.

Auszug der Beschlussfassungen der Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 24. Juli 2002.

1. Ernennung von Herrn Dr Martin Stockhausen, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in D-85737 Ismaning, Robert-Buerkle-Strasse 3 mit sofortiger Wirkung zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

2. Ernennung von FIDCOSERV, S.à r.l., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, mit sofortiger Wirkung zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, und zur Hinterlegung beim Handelsregister.

Luxemburg, den 5. August 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60803/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

SEA POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2002

- La démission du commissaire aux comptes ELPERS & CO. Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat au 15 juillet 2002.

- L'assemblée élit au poste du nouveau commissaire aux comptes BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60809/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

**CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 69.515.

Les comptes annuels au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 88, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

Managing Director

(60804/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

**CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 69.515.

EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held on 31 July, 2002, made the following resolutions:

Board of Directors:

The Meeting approved the re-election of Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Mark Brett, Steven Fenton, Hamish Forsyth and Laurentius Harrer as Directors of the Fund.

Auditors:

The Meeting approved the re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditor of the Fund.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31 July, 2002.

For CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60805/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

PETRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 39.351.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 26 juillet 2002, que les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée a pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Christopher Thomas, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de la société et lui a donné quitus de sa gestion durant son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée a nommé, avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Kelvin Hudson, administrateur de sociétés, demeurant à La Tonnelle House, Les Banques, St Sampson, Guernesey, GY1 3HS, gérant de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des associés.

L'assemblée a nommé Madame Dorieta Angelova, administrateur de sociétés, demeurant 1, rue Atanas Dalchev, Var-na 9010, Bulgarie, en qualité de gérant supplémentaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des associés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60800/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ROYAL & SunALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 63.103.

—
Les comptes annuels audités arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour ROYAL & SunALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. Mc Aleenan

Managing Director

(60806/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ROYAL & SunALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 63.103.

—
EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held on 27 June 2002, made the following resolutions:

Board of Directors:

The Meeting approved the ratification of the co-optation of Mr Jaime Requeijo on the resignation of Mr Ignacio Eyries (January 2, 2002) and the re-election of Mr Robert Matthews, Mr Trevor Mawhinney, Mr Paul Donaldson, Mr Michael Winzer, Mr Danilo Ignazzi, Mr Jaime Requeijo and Mr Ian Shirley to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2002.

Auditors:

The Meeting re-appointed the Auditors for the Company PricewaterhouseCoopers, Sà r.l., to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, August 2, 2002.

For ROYAL AND SunALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 100, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60807/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

TINKELMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 81.598.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2002 que:

1. Le siège social de la société est transféré de L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert 1^{er} à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich;

2. Monsieur Sven D'Or, consultant, demeurant à Bratislava, est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en remplacement de Madame Marjorie Golinvaux, administrateur démissionnaire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 571, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60839/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

HILLSBOROUGH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty fourth of July.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, here represented by Mr. Nicolas Cuisset, Lawyer, residing at 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 18, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HILLSBOROUGH, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers mandatory divided into two categories of managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager». The managers of both categories need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a «Category A Manager» and a «Category B Manager».

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members of each two categories of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2003.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l. and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand two hundred euros.

Resolutions of the shareholder

1) The Company will be administered by the following managers: "

- Mr. Christopher John Davies, Managing Director, residing at Hillsborough Works, Sheffield S6 2LW, United Kingdom, «Category A Manager»;

- Mr. Volker Feist, Financial Director, residing at Thierhaupten, Hochweg 15, Germany, «Category A Manager»;

- Mr. Victor Elvinger, Attorney at Law, residing at 31, route d'Eich, L-1461 Luxembourg, «Category B Manager»;

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège au 23, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, ici représentée par M. Nicolas Cuisset, Juriste, demeurant au 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2002,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination HILLSBOROUGH, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance obligatoirement composé de deux catégories de gérants respectivement dénommés «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B». Les gérants des deux catégories ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, et en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires dans les limites fixés par les dispositions légales en vigueur.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un «Gérant de catégorie A» et d'un «Gérant de catégorie B».

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des membres de chacune des deux catégories de gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par versement en espèces par HILLSBOROUGH INVESTMENTS, S.à r.l., de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décision des Associés

1) La Société est administrée par

- M. Christopher John Davies, Administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Hillsborough Works, Sheffield S6 2LW, Royaume Uni, «Category A Manager»;

- M. Volker Feist, Directeur Financier, demeurant à Thierhaupten, Hochweg 15, Allemagne, «Category A Manager»

- M. Victor Elvinger, Avocat, demeurant à 31, route d'Eich, L-1461 Luxembourg, «Gérant de catégorie B»;

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 64, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2002.

J. Elvinger.

(60756/211/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

TERRE D'IMAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparai(ssen)t:

I.- La société CRISTAL BLUE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représentée par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant à Sainte-Marie-sur-Semois (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Daniel Philippe, photographe, demeurant à B-1330 Rixensart, 77, avenue de la Rochefoucauld,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera TERRE D'IMAGES, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la communication sous toutes ses formes, la publicité, l'édition de livres, la fabrication de stands et d'événements, la photographie aérienne et publicitaire.

En outre, la société peut participer de toutes les façons à d'autres sociétés qui sont de nature à contribuer à la réalisation ou l'extension de l'objet social.

Elle peut faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet social.

Cette énumération est exemplative et d'aucune façon limitative.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au trente et un décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- CRYSTAL BLUE HOLDING S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Daniel Philippe, prénommé, une part sociale.	1
Total; cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Daniel Philippe, prénommé.
Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.
- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas-Ceola, D. Philippe, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 64, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2002.

J. Elvinger.

(60761/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 79.015.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.
(60762/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

R.S.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.888.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.
(60763/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.089.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.
(60764/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2002, vol. 573, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(60829/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.019.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.
(60765/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ACCOUNT DATA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 8 août 2002, vol. 169, fol. 58, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(60822/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

ACCOUNT DATA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 8 août 2002, vol. 169, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2002.

Pour la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(60823/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

KONTRABAU A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents.
H. R. Luxemburg B 66.408.

Bericht von der ausserordentlichen Generalversammlung einberufen durch die Aktionäre der Gesellschaft abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft, am 1. Juli 2002

Anwesend: Alle Aktionäre.

Da die Versammlung beschlussfähig war, wurde sie als eröffnet erklärt, Nachfolgende Beschlüsse wurden vorgelegt und einstimmig beschlossen:

Beschlüsse

1) Herr Ludwig Fuchs, geboren am 2. März 1960, wohnhaft in 36, Mühlenstrasse, D-66663 Merzig, wird als delegiertes Verwaltungsratsmitglied ernannt im Bereich Maler- und Lackiererhandwerk, und dies mit Wirkung auf den 1. Juli 2002.

2) Herr Rolf Jung, geboren am 26. November 1956, wohnhaft in 5, Amselweg, D-66693 Mettlach, wird als delegiertes Verwaltungsratsmitglied ernannt im Bereich Gebäudereinigung, und dies mit Wirkung auf den 1. Juli 2002,

3) Herr Ludwig Fuchs kann die Gesellschaft in gemeinsamer Unterschrift mit dem delegierten Verwaltungsratsmitglied, Herrn Rolf Jung, ohne finanzielle Beschränkung verpflichten, und dies mit Wirkung auf den 1. Juli 2001.

Nachdem keine weiteren Beschlüsse vorlagen, wurde die Versammlung als geschlossen erklärt.

Unterzeichnet im Namen der KONTRABAU A.G.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

J. Mousel

Verwaltungsratsmitglied

R. Jung / G. Klein

Verwaltungsratsmitglied / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60813/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

TOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2002

- La démission du commissaire aux comptes ELPERS & CO. Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat au 15 juillet 2002.

- L'assemblée élit au poste du nouveau commissaire aux comptes BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2002, vol. 571, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60810/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

JB MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme SuxesKey S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, ici représentée par Madame Pieternella Scholtus, assistant accountant manager, demeurant à L-7465 Nommern, 22, rue du Knapp,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Raymonde Gokke, employée privée, demeurant à L-7618 Larochette, 17, rue Leedebach.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de JB MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Larochette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que de recouvrement de créances pour son propre compte.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR), divisé en trente-deux (32) actions de mille Euro (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme SuxesKey S.A., prédésignée, seize actions	16
2.- Madame Raymonde Gokke, préqualifiée, seize actions	16
Total: trente-deux actions	<u>32</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à L-7618
 - b) Madame Raymonde Gokke, employée privée, demeurant à L-7618 Larochette, 17, rue Leedebach;
 - c) La société anonyme SuxesKey S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5.- Le siège social est établi à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Scholtus, R. Gokke, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2002, vol. 519, fol. 75, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2002.

J. Seckler.

(60780/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 83.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mai 2002 que:

Monsieur Steffen Wunschmann a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin ensemble avec son mandat d'administrateur de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2002, vol. 571, fol. 68, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60838/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2002.